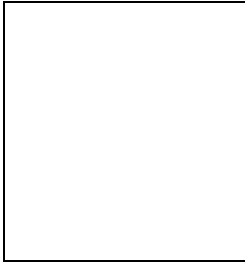


# MAIRIE DE PISIEU



## Réunion du 03 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 03 mars, à 19h00, le Conseil municipal de la commune de PISIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Luc DURIEUX, Maire.

Date de convocation : 19/02/2021

Étaient présent.e.s : Serge BENISTANT, Michel BOYET, Manon BREDY épouse CROS, Jean-Marc BRUCHON, Laurent CANABIT, Bernard CHORIER, Cédric DEJOINT, Catherine DUC épouse CARCEL, Jean-Luc DURIEUX, Murielle GRIFFET, Laurent MARCHAND, Jean-Baptiste MATHIEU, Alice NERRIERE, Michel ROBLES.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent.e.s : Jessica GILLES épouse PRIGENT

Mme Manon CROS a été désignée comme secrétaire de séance.

### Délibération 2021-06 portant demande de subvention au Département de l'Isère pour les travaux de la salle des fêtes (2<sup>ème</sup> phase)

Monsieur le Maire explique que la commission « Bâtiments » a déterminé les travaux correspondant à une deuxième phase de rénovation de la salle des fêtes.

Le montant des travaux supplémentaires de réhabilitation potentiellement subventionnables par le Département de l'Isère s'élève à 156.134,90€ HT.

La commune peut prétendre à une subvention du département correspondant à 45% du montant hors taxes, mais dans la limite de 130.000€ par bâtiment. Or, une subvention de 104.625€ a déjà été attribuée à la commune pour la première phase des travaux.

Une subvention supplémentaire de 25.375€ peut donc être sollicitée, soit 16,25%.

Le conseil municipal prend connaissance des devis et des travaux à réaliser.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:**

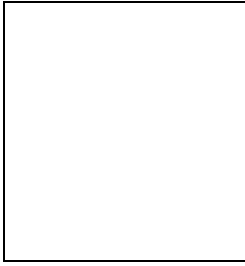
- **AUTORISE** le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département de l'Isère s'agissant des travaux de la deuxième phase de rénovation de la salle des Fêtes et prévus pour 2021,
- **DIT** que la dépense est prévue au Budget primitif,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

\*\*\*\*\*

### Délibération 2021-07 portant demande de subvention à la Région pour les travaux de la salle des fêtes (2<sup>ème</sup> phase)

Monsieur le Maire explique que la commission « Bâtiments » a déterminé les travaux correspondant à une deuxième phase de rénovation de la salle des fêtes.

## MAIRIE DE PISIEU



### Réunion du 03 mars 2021

Pour cette deuxième phase, Le montant des travaux de rénovation potentiellement subventionnables par la Région s'élève à 156.134,90€ HT.

La commune peut prétendre à une subvention de la Région allant jusqu'à 50% du montant hors taxes. Une subvention de 78.100,00€ peut donc être sollicitée.

Le conseil municipal prend connaissance des devis et des travaux à réaliser.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

- **AUTORISE** le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région s'agissant des travaux de la deuxième phase de rénovation de la salle des Fêtes et prévus pour 2021,
- **DIT** que la dépense est prévue au Budget primitif,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

\*\*\*\*\*

### Délibération 2021-08 portant demande de subvention dans le cadre du CRTE pour les travaux de la salle des fêtes (2<sup>ème</sup> phase)

Monsieur le Maire explique que la commission « Bâtiments » a déterminé les travaux correspondant à une deuxième phase de rénovation de la salle des fêtes.

Pour cette deuxième phase, Le montant des travaux de rénovation potentiellement subventionnables par la Région s'élève à 156.134,90€ HT.

La commune peut prétendre à aide de l'Etat dans le cadre du CTRE, correspondant à 30% du montant total des travaux complémentaires, soit 46.840€.

Le conseil municipal prend connaissance des devis et des travaux à réaliser.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

- **AUTORISE** le Maire à déposer une demande d'aide dans le cadre du CTRE s'agissant des travaux de la deuxième phase de rénovation de la salle des Fêtes et prévus pour 2021,
- **DIT** que la dépense est prévue au Budget primitif,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

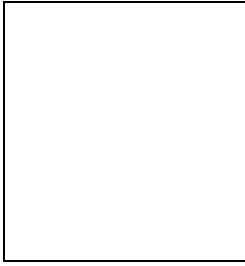
\*\*\*\*\*

### Délibération 2021-09 portant demande de subvention au Département pour les travaux de voirie programmés pour l'année 2021

Monsieur le Maire explique que la commission « Voirie » a déterminé les travaux de voirie devant être réalisés sur 2021.

Le montant des travaux de voirie potentiellement subventionnables par le Département de l'Isère s'élève à 99.111,40€ HT.

## MAIRIE DE PISIEU



### Réunion du 03 mars 2021

La commune peut prétendre à une subvention du département correspondant à 45% du montant hors taxes. Une subvention de 44.600,00€ peut donc être sollicitée.

Le conseil municipal prend connaissance des devis et des travaux à réaliser.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:**

- **AUTORISE** le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département de l'Isère s'agissant des travaux de voirie prévus pour 2021,
- **DIT** que la dépense est prévue au Budget primitif 2021 et le sera dans ceux des deux années à venir,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

\*\*\*\*\*

#### **Questions diverses**